

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DES SERVICES RMC SPORT, PLUS SPORT, TELEFOOT ET RMC SPORT+TELEFOOT A LA REUNION ET A MAYOTTE

Valables au 20 Août 2020

1-Objet

Les Services RMC Sport, Plus Sport, Téléfoot et RMC SPORT+Téléfoot (ci-après « les Services Sport ») sont commercialisés par la Société Réunionnaise du Radiotéléphone, société en commandite simple, au capital de 3 375 165 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de La Réunion sous le numéro 393 551 007 sise au 21 rue Pierre Aubert – Z.R du Chaudron – BP 17 Sainte Clotilde – 97490 Saint-Denis (ci-après « SFR »). Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CPU ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SFR fournira à l'Utilisateur, sur l'Île de La Réunion et à Mayotte, un accès illimité à des Programmes et des Chaînes TV de sport, sur les équipements compatibles définis à l'article 5, via une Application, un décodeur TV pour les abonnés Fixe SFR ou un Site web accessible à l'adresse URL suivante : rmcsport.tv. La souscription des Services Sport suppose l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions.

2-Définitions

« **Abonnement** » : désigne l'abonnement mensuel, sans engagement, payant aux Chaînes TV et aux Programmes d'un ou plusieurs Services Sport.

« **Application** » : désigne l'application RMC Sport permettant aux Utilisateurs d'accéder au Service RMC Sport ou Plus Sport sur les terminaux smartphones, tablettes ou TV compatibles. Les chaînes de l'abonnement RMC sport et du Plus Sport sont également accessibles depuis l'application SFRTV.

« **Chaînes TV** » : désignent les chaînes TV RMC Sport, le bouquet de chaînes live événementielles, et les chaînes Téléfoot.

« **JJ** » : désigne la date mensuelle de facturation du service de communications électroniques (mobile ou Box) SFR.

« **Programmes** » : désignent tout ou partie des programmes de Chaînes TV Sportives, de RMC Sport, ou Téléfoot pouvant être visionnés en live ou en replay dans le cadre du Service RMC Sport ou Plus Sport sur le Site web et/ou l'Application.

« **Service Plus Sport** » : désigne l'offre payante permettant à l'Utilisateur d'accéder via un Abonnement à des Chaînes Sportives, aux Programmes RMC Sport, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV pour les Abonnés Fixe SFR ou le Site web rmcsport.tv, à destination des terminaux éligibles.

« **Service RMC Sport** » : désigne l'offre payante permettant à l'Utilisateur d'accéder via un Abonnement aux Chaînes et/ou à des Programmes RMC Sport en live ou en replay, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV pour les Abonnés Fixe SFR ou le Site web rmcsport.tv, à destination des terminaux éligibles.

« **Service Téléfoot** » : désigne l'offre payante permettant à l'Utilisateur d'accéder via un Abonnement aux Chaînes Sportives Téléfoot via le décodeur TV pour les abonnés Fixe SFR.

« **Service RMC Sport+Téléfoot** » : désigne l'offre payante permettant à l'Utilisateur d'accéder via un Abonnement aux Chaînes Sportives Téléfoot via le décodeur TV pour les abonnés Fixe

SFR ; ainsi qu'aux Chaînes Sportives et aux Programmes RMC Sport en live ou en replay, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV pour les Abonnés Fixe SFR ou le Site web [rmcsport.tv](https://www.rmcsport.tv), avec un terminal éligible.

« Site web » : désigne le site internet édité par SFR, accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.rmcsport.tv>, permettant d'accéder au Service RMC Sport ou Plus Sport.

« Territoire » : les Services Sport sont utilisables à la Réunion et Mayotte.

« Utilisateur » : désigne toute personne physique majeure, abonnée mobile (uniquement pour RMC Sport) ou box de SFR (ci-après « Utilisateur SFR »), ayant souscrit à un ou plusieurs Services Sport.

3-Souscription aux Services Sport

La souscription aux Services Sport est envisageable selon quatre (4) modalités :

- La souscription du Service Sport simultanément à un abonnement Box conquête,
- La souscription du Service RMC Sport simultanément à un abonnement Mobile conquête,
- La souscription du Service Sport en cours d'abonnement Box,
- La souscription du Service RMC Sport en cours d'abonnement Mobile.

Les Services Sport peuvent être souscrits pour les Utilisateurs SFR : en boutique SFR ou via le décodeur TV SFR pour les Abonnés Fixe SFR.

L'activation du Service est immédiate pour les Utilisateurs mobile et Box.

En revanche, en cas de souscription simultanée du Service Sport et d'un abonnement mobile ou Box SFR, l'activation se fait au raccordement pour l'Utilisateur Box et à l'activation de la ligne mobile pour l'Utilisateur mobile.

4-Absence de délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28-13° du Code de la consommation, compte tenu de la nature du/des Service(s) Sport, et dans la mesure où l'exécution du/des Service(s) Sport a commencé après accord préalable exprès de l'Utilisateur et après son renoncement exprès à son droit de rétractation, l'Utilisateur ne peut exercer son droit de rétractation.

5-Utilisation du Service Sport

5.1 Terminaux

Les Services Sport ont vocation à être utilisés sur un smartphone et/ou une tablette compatibles via l'Application, sur un ordinateur PC/MAC via le Site web, sur un décodeur TV SFR (pour les Utilisateurs Box de SFR).

Pour accéder aux Services Sport via l'Application, l'Utilisateur doit être titulaire d'un accès Wifi ou d'un forfait mobile avec un débit suffisant. L'usage de l'Application par les réseaux 3G/4G/4G+ (hors Wifi) est décompté de l'internet mobile inclus dans le forfait mobile de l'Utilisateur. L'accès aux Services Sports est possible dans la limite de cinq écrans compatibles, dans la limite d'une session en simultané.

5.2 Usage des Services Sports

L'Utilisateur s'engage à faire un usage conforme du/des Services Sport et notamment à visionner les Programmes proposés uniquement dans le cadre de son cercle familial, à des fins personnelles et non commerciales. Toute autre diffusion des Programmes, sous quelque forme et dans quelque lieu que ce soit, est illicite. Plus généralement, l'Utilisateur s'engage à respecter la législation française en vigueur et à ne pas porter atteinte de quelque manière que

ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés aux Services Sport, au Site web et/ou à l'Application.

5.3 Programmes

L'Utilisateur reconnaît que les Programmes et les Chaînes Sport sont susceptibles d'évolution et peuvent être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable. L'Utilisateur s'engage à indemniser SFR de tout dommage, recours ou réclamation résultant de l'utilisation du Site web, de l'Application et/ou du/des Service(s) Sport, et du non-respect des présentes CPU.

5.4 Interruption de l'accès aux Services Sport

L'accès aux Services pourra être interrompu pour des raisons de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions.

6-Abonnement

L'Abonnement sans engagement est mensuel et conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription du/des Service(s) Sport et sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois sauf dénonciation par l'Utilisateur dans les conditions visées à l'article 9 ci-dessous.

7-Conditions Financières

7.1 Tarifs d'abonnement

Les tarifs mensuels sont précisés sur le Site web, dans les brochures des tarifs des offres Box et mobile en vigueur, sur l'Application et sur le décodeur TV.

Les Utilisateurs SFR, tant qu'ils sont titulaires d'un abonnement Box ou mobile SFR bénéficient d'un tarif mensuel spécial « abonné SFR », à l'exception des Utilisateurs titulaires des Services Téléfoot.

Dans l'hypothèse où un Utilisateur RED by SFR change d'abonnement mobile RED by SFR pour un abonnement mobile SFR, ce dernier bénéficiera alors du tarif mensuel spécial « abonné SFR » pour son/ses Service(s) Sport concerné(s).

Dans l'hypothèse où un Utilisateur SFR change d'abonnement mobile ou Box SFR pour un abonnement mobile RED by SFR, ce dernier ne bénéficiera alors plus de son tarif mensuel spécial « abonné SFR » pour son Service RMC Sport et sera alors facturé au tarif mensuel 100% digital de référence (hors promotion éventuelle).

7.2 Facturation

La facturation débute à la date de souscription du/des Service(s) Sport) (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et suit les règles de facturation de l'abonnement mobile ou Box SFR.

Souscription du Service simultanément à un abonnement Box conquête : Le/les Services débute(nt) au raccordement Box et sera facturé au prorata (du jour de raccordement au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Souscription du Service RMC Sport simultanément à un abonnement Mobile conquête : Le Service RMC Sport débute dès l'activation de l'abonnement mobile et sera facturé chaque mois au JJ sur la facture de l'abonnement mobile.

Souscription du Service en cours d'abonnement Box : Le/les Services débute(nt) dès la souscription et sera facturé au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Souscription du Service RMC Sport en cours d'abonnement Mobile : Le Service RMC Sport débute dès la souscription et sera facturé au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois de facturation en cours) + le mois suivant.

L'Utilisateur est informé que tout mois commencé est dû pour l'Abonnement sans engagement et que les Abonnements ne sont pas remboursables. Les sommes dues par l'Utilisateur à SFR au titre du/des Service(s) Sport seront facturées sur la facture mensuelle de l'abonnement mobile ou Box de SFR et payables à compter de la date d'émission de la facture par le même moyen de paiement que celui choisi par l'Utilisateur pour la facturation de son abonnement mobile ou Box de SFR.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement mobile ou Box de SFR, le ou les Services Sport seront également résiliés.

8-Responsabilité

8.1 SFR fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le/les Services Sports est/sont fourni(s) à l'Utilisateur dans les meilleures conditions.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- en cas de difficulté d'installation de l'Application ou de mauvaise utilisation du/des Service(s) par l'Utilisateur,
 - en cas de mauvais paramétrage des équipements et/ou de leurs accessoires,
 - en cas de non-respect par l'Utilisateur de ses obligations visées aux présentes conditions en cas d'interruption des services accessibles sur le réseau Internet,
 - en cas de perturbation, d'interruption ou de problème de réception temporaires ou définitifs non directement imputables à SFR,
 - en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers,
 - en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.
- SFR est responsable des Programmes proposés dans le cadre du/des Service(s) qu'il détermine librement. SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive du Service par l'Utilisateur. Dans ce cas, SFR pourra procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de l'accès au(x) Service(s).

8.2 L'Utilisateur s'engage à notifier à SFR dans les plus brefs délais tout changement de ses coordonnées.

9-Résiliation

9.1 Résiliation du fait de l'Utilisateur

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement mensuel sans engagement en contactant le service client.

La résiliation prendra effet à la fin du mois calendaire en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement Box de SFR, la résiliation du ou des Service(s) Sport est concomitante à la résiliation de l'abonnement Box de SFR, en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

9.2 Résiliation du fait de SFR

SFR dispose de la faculté de résilier le/les Services Sport de plein droit dans les cas suivants :

- en cas de non-paiement par l'Utilisateur de la ou des mensualités due(s) au titre de l'Abonnement;
 - en cas de perte de validité du moyen de paiement utilisé dans le cadre des présentes;
 - en cas d'infraction commise par l'Utilisateur aux droits existants sur le/les Services Sport, le Site web, l'Application, en ce compris les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés ;
 - dans le cas où l'Utilisateur aura cherché à permettre la réception desdits Services Sport, Programmes et/ou Chaînes par des tiers non autorisés ;
 - plus généralement, en cas de manquement de l'Utilisateur aux présentes CPU ;
 - au cas où les informations communiquées par l'Utilisateur dans le cadre de la souscription du/des Services Sport sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.
- Cette résiliation entrainera la désactivation immédiate du/des Service(s) Sport, sans droit à indemnité ni à remboursement.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que SFR pourra engager à l'encontre de l'Utilisateur et de tout participant contrevenant.

10- Données à caractère personnel (« DCP »)

La politique de protection des DCP est consultable sur le site sfr.re

10.1. Lois applicables

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des DCP en sa possession concernant les Utilisateurs et les traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier

1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la réglementation européenne en vigueur sur la protection des DCP (« Réglementation »).

10.2. Contact

Le responsable du traitement des DCP est SRR, Société en commandite Simple, dont le siège est bis 21 rue Pierre Aubert, ZI du Chaudron, 97490 Sainte Clotilde, représentée par son DG. Le Délégué à la Protection des Données (ci-après « DPD ») peut être contacté à l'adresse suivante : SRR - Service Client, DPO - Délégué à la Protection des Données - 21 rue Pierre Aubert CS 62001 - 97743 Saint-Denis Cedex.

10.3. Nature des données

Les DCP sont collectées par SFR dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services par l'Utilisateur.

10.4. Finalités

Le traitement des DCP a pour finalités : la gestion du compte de l'Utilisateur y compris la prévention des impayés et la lutte contre la fraude, l'identification et l'authentification de l'Utilisateur, la gestion des précontentieux, des contentieux et des impayés, la gestion des droits et des demandes d'exercice des droits des personnes, la fourniture et le fonctionnement du Service, l'hébergement des données de l'Utilisateur, le développement de produits et services de SFR, ou analogues, ou de tiers, la réalisation d'études statistiques, d'analyses et de mesures d'audience, l'enrichissement et la valorisation de la base clients, l'organisation de jeux-concours, la fourniture de contenus localisés et de recommandations personnalisées basés sur l'analyse des usages (dont les programmes TV visualisés le cas échéant), la communication avec l'Utilisateur à propos des offres et services de SFR ou analogues (par e-mail, messages instantanés, SMS et via des services de messagerie en ligne) et dans le cadre de l'assistance technique(le cas échéant, après recueil du consentement préalable de l'Utilisateur

conformément à la Réglementation), le déploiement, l'exploitation et la sécurisation du réseau, l'administration et la gestion du réseau et des Services, le respect par SFR de ses obligations légales et réglementaires. La fourniture de certaines DCP par l'Utilisateur conditionne la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat par SFR.

10.5. Durées de conservation

Les DCP sont conservées pour la durée de la fourniture des Services et/ou pour la durée des traitements spécifiques auxquels l'Utilisateur a consenti et/ou pour les durées légales de conservation.

10.6. Destinataires

Les DCP pourront être traitées par le personnel habilité du Groupe, des sous-traitants, partenaires ou prestataires de SFR. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires effectuent des traitements hors de l'Union européenne, ceux-ci se feront alors, conformément à la Réglementation, sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ou de « clauses contractuelles types ». Une copie de ces documents peut être obtenue auprès du DPD de SFR. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et l'Utilisateur.

10.7. Prospection

SFR pourra utiliser les DCP pour des actions de prospection relative à des produits ou services analogues par téléphone ou par courrier postal. SFR se réserve également le droit d'utiliser les DCP dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers, par email, SMS, MMS, courrier postal ou téléphone, avec le consentement de l'Utilisateur. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, l'Utilisateur aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation des DCP de manière simple et sans frais.

10.8. Données de géolocalisation

Dans le cadre des services géo-localisés proposés grâce à son réseau, SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire ou à un partenaire les données de localisation géographique de l'Utilisateur qui souhaite bénéficier de ces services et qui aura consenti préalablement à être localisé.

10.9. Enregistrement des appels

L'Utilisateur est informé que ses conversations avec le Service Client sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées par SFR à des fins probatoires et de détection des fraudes et/ou d'être étudiées afin d'améliorer la qualité du service. Ces conversations sont conservées pour une durée de six mois maximum à compter de leur enregistrement sauf réglementation imposant une durée de conservation supérieure.

10.10 Droits des personnes

a) Règles générales

A tout moment, l'Utilisateur peut demander l'accès aux DCP le concernant, recueillies dans le cadre des finalités détaillées ci-dessus, la rectification ou l'effacement de celles-ci (dans la mesure où cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales de SFR) et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par la Réglementation. L'Utilisateur dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses DCP et du droit à leur portabilité, dans les conditions fixées par la Réglementation. Il peut exercer ces droits :

- tant qu'il est titulaire d'un abonnement Box et/ou mobile SFR, en envoyant un courrier postal à : SRR - Service Client, DPO - Délégué à la Protection des Données - 21 rue Pierre Aubert CS 62001 - 97743 Saint-Denis Cedex.

- via son espace-client,

- ou en envoyant un courriel, s'il n'est plus titulaire d'un service de communications électroniques à : donneespersonnelles@srr.fr . Il devra fournir ses nom, prénom, identifiant et numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité. Lorsqu'un traitement de DCP est fondé sur le recueil de son consentement, l'Utilisateur dispose du droit de retirer ledit consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué

avant le retrait de celui-ci, via les mentions contenues dans chaque message publicitaire, via SMS/MMS/Email ou via son espace personnel. L'Utilisateur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'Utilisateur est informé que les DCP le concernant sont conservées ou supprimées après son décès conformément à la Réglementation et qu'il dispose du droit de donner instruction de communiquer ou non ces données à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

b) Règle particulière au démarchage téléphonique

Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite « Bloctel », soit en ligne sur le site www.bloctel.gouv.fr, soit par courrier adressé à : Société Opposetel, Service Bloctel 6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes

10.11- Prévention des impayés

Afin de se prémunir contre d'éventuels impayés et de lutter contre les fraudes, SFR pourra notamment :

- interroger le GIE Carte bancaire en cas de paiement par carte bancaire
- en cas de paiement par prélèvement (par RIB), contrôler la régularité de celui-ci par l'intermédiaire de son prestataire,
- consulter son prestataire qui réalise des prestations de prévention et de détection des fraudes effectuées par carte de paiement lors des achats sur les canaux de vente dématérialisée.

11-Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus (photos, textes, vidéo, son, etc.) de l'Application et du Site web sont et demeurent la propriété exclusive de SFR et/ou de ses partenaires. L'Utilisateur n'est donc pas habilité à reproduire, représenter ou commercialiser ces contenus en dehors des cas prévus par la loi ou expressément autorisés par leur propriétaire. En toute hypothèse, l'Utilisateur ne peut réaliser aucune utilisation secondaire des contenus de l'application à titre onéreux ou gratuit. Le non-respect de cette interdiction peut notamment constituer une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle ou une atteinte aux droits des personnes et peut à ce titre engager la responsabilité de l'Utilisateur, y compris dans le cadre d'une action pénale.

12- Contacts

Tant qu'il est titulaire d'un abonnement mobile ou box SFR, l'Utilisateur peut utiliser les contacts lui étant proposés dans le cadre de son abonnement SFR. A ce titre, l'Utilisateur peut retrouver ces informations sur sfr.re (pour les Utilisateurs à la Réunion) et sur sfr.yt (pour les Utilisateurs de Mayotte).

13- Loi applicable

Les présentes CPU sont soumises au droit français. Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux français, sous réserve de l'application des dispositions légales d'ordre public contraires.